

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-33,

**Vu** l'arrêté du président du conseil départemental n° DGS-2026-012 du 23 juin 2026 portant désignation de madame Edwige EME en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône,

**Vu** l'arrêté DDSIS/R/N°08 du 6 juillet 2023 modifié portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône,

**Vu** l'arrêté DDSIS/R/N°56 du 24 juin 2026 portant délégation de signature au lieutenant Julien PERRIN,

**Vu** l'arrêté DDSIS n° 493 du 27 août 2026 portant nomination du capitaine Julien PERRIN en qualité de chef du service Prévision opérationnelle – risques industriels et technologiques,

**Considérant** l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône et la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service public et sa continuité,

**Sur** proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour les missions relevant du groupement Gestion des Risques, délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité au capitaine Julien PERRIN à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

Dans le domaine de l'administration générale et de la gestion courante :

- Toutes correspondances courantes, y compris numériques.

Dans le domaine des litiges et assurances :

- Les dépôts de plainte consécutifs aux cas d'atteinte à l'encontre des personnels ou des biens de l'établissement.

**Article 2** : L'arrêté DDSIS/R/N°56 du 24 juin 2026 portant délégation de signature au lieutenant Julien PERRIN est abrogé.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans un délai de deux mois suivant sa publication

**Article 4** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône, et dont une copie sera transmise à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260901-ARRETEDDSISR64-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

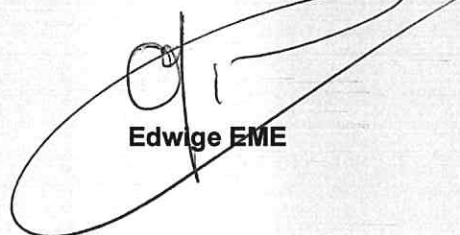
Publication : 08/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Vesoul, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

**La présidente du conseil d'administration du SDIS**



**Edwige EME**

Notifié le :  
Signature de l'agent :